



Chute au travail et obligé de rester

Par **vero4x4**, le **26/03/2014** à **10:09**

Bonjour,

Je suis délégué syndicale dans une clinique privée et je souhaite savoir quoi faire par rapport à un accident de travail survenu hier : en effet une collègue infirmière est tombée et s'est fait mal a une cheville elle est allée passé une radio elle a une entorse le médecin lui a fait un arrêt de 15 jours. Cela est arrivé à 15 heure. Lorsque elle est allée faire sa déclaration a la directrice celle-ci lui à dit qu'elle n'avait personne pour la remplacer le reste de la journée et l'a fait rester jusqu'à 21 h alors qu'elle était en arrêt je souhaite dénoncer cette situation que dois-je faire car je trouve cela intolérable merci

Par **P.M.**, le **26/03/2014** à **10:24**

Bonjour,

C'est extraordinaire que dans un cadre médical, l'employeur ne respecte même pas un arrêt consécutif à un accident du travail et fasse travailler une salariée au risque d'aggraver les conséquences...

L'employeur a failli à son obligation de sécurité, vous pourriez donc trouver la réplique appropriée conseillée par votre organisation syndicale éventuellement avec l'accord de la salariée...

Par **vero4x4**, le **26/03/2014** à **11:18**

je suis de votre avis j'avais pensé prévenir l'inspection du travail il y a beaucoup d'injustice dans notre établissement mais tout le monde se tait il y a bcp de pression et je ne peux pas faire grand chose sans l'accord des salariés

Par **P.M.**, le **26/03/2014** à **11:47**

Si vous avez été témoin des faits ou avez suffisamment d'éléments pour en être certain, vous pourriez interpeler l'employeur sur cette manière de faire ou sinon faire une proposition concernant les conditions de travail...

Par **vero4x4**, le **26/03/2014** à **12:06**

merci pour votre réponse je vais l'en informer en réunion DP
cordialement